

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents et représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1
Date de la convocation : 10 septembre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEIZE SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marilyn FLAMAIN
Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Christian CARRERE, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS

Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS

Absent non excusé : M. Thierry TATONI

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2026 - 09 - 115 / AFFAIRES FONCIERES ACQUISITION FONCIERE CHEMIN DES GENESTONS – PARCELLES BD 252 ET 251

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno ESSEYRIC

M. STRAUSS Jean-Pierre est propriétaire de quatre parcelles d'une superficie totale de 8 095m² en zone naturelle, situées chemin des Genestons, au-dessus de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Ces parcelles sont à la vente et M. STRAUSS en a proposé l'acquisition à la Commune ainsi qu'au riverain le plus proche, M. BOSCHI David.

Après échanges avec ce dernier, il a été convenu de morceler le tènement afin que la Commune ne procède qu'à l'acquisition de la partie située dans le prolongement sud de la parcelle communale BD 585 (soit une partie de la parcelle BD 252 et la parcelle BD 251), pour une surface approximative de 2 500m².

Ces parcelles représentent un coteau avec une importante déclivité et sont recouvertes de boisements de taillis et résineux. Elles sont situées dans la continuité de la parcelle BD 585 où est positionnée l'Aire des Gens du Voyage ainsi qu'une ancienne oliveraie en restanque.

Il a été décidé que les deux acquéreurs se partagent à parts égales les frais de géomètre pour la division de la parcelle BD 252.

Le montant de l'acquisition pour la Commune a été conclu avec le propriétaire à 800€.

La Commune prendra à sa charge les frais d'acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE

POUR : 23

CONTRE : 2 (M. MILLET - M. DODINOT)

ABSTENTION : 3 (M. NELLO - Mme LAMY - M. DUSAUGEY)

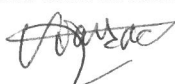
- **D'APPROUVER** l'acquisition par la Commune d'une partie des parcelles propriétés de M. Jean-Pierre STRAUSS, d'une surface de 2 500 m² environ, au montant de 800€,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais de géomètres seront répartis à parts égales entre les deux acquéreurs.

Les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS





Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 026-212602205-20260916-DEL2026_09_115-DE

Commune de NYONS (26110)

CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2026

